

Barème des honoraires Agence la Lauze

SARL LE CARREFOUR DE L'IMMOBILIER AGENCE RICHARD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON le 07 octobre 1997, capital de 7622 €, caisse de garantie SOCAF adhérent n°13502, RCP Suffren Assurance Associés, 26 avenue de Suffren 75015 PARIS, carte transaction et gestion numéro CPI 8305 2016 000 010 046 pour 200000 € en transaction et 150000 € en gestion. Siret 41397622600014. Siège social 103, rue République à SIX FOURS (83140), gérant Monsieur Sébastien RICHARD
Etablissements secondaires : 37, rue Nationale. 83190 OLLIOULES, hors ressort du Greffe : 1, Boulevard du Soubeyran. 48000 MENDE

Transaction sur vente de biens et droits immobiliers à usage d'habitation et professionnel, la commission d'agence correspond à un pourcentage du prix de vente net vendeur, exprimé comme suit et à la charge du vendeur :

- De 1 € à 50 000 €, 5 000 € TTC du prix de vente
- De 50 001 € à 80 000 €, 10.00 % TTC du prix de vente
- De 80 001 € à 110 000 €, 9.00 % TTC du prix de vente
- De 110 001 € à 140 000 €, 8.00 % TTC du prix de vente
- De 140 001 € à 180 000 €, 7.00 % TTC du prix de vente
- De 180 001 € à 220 000 €, 6.00 % TTC du prix de vente
- Au delà de 220 001 €, 5.00 % TTC du prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Transaction locative : visite de biens et droits immobiliers à usage d'habitation, commercial et professionnel, constitution du dossier de solvabilité, rédaction de bail et de l'état des lieux d'entrée, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail, sauf convention expresse entre les parties en matière professionnelle exclusivement.

- Onze euros (11 €) TTC du mètre carré maximum, incluant trois euros (3 €) TTC du mètre carré au titre de la rédaction spécifique de l'état des lieux.

Gestion locative

- Dix pour cent TTC (10 % TTC) maximum du loyer mensuel charges incluses, à la charge du bailleur,

Frais de rédaction d'acte isolé sous seing privé: compromis, promesse, bail de toute nature, état des lieux,...

- Maximum de mille euros TTC (1000 € TTC) à la charge de la partie qui en fait la demande.

Avis de valeur avec dossier

- Maximum de deux cent cinquante euros TTC (250 € TTC) à la charge de la partie qui en fait la demande.

TVA au taux en vigueur le 1^{er} avril 2019: 20.00 %. Barème actualisé au 1^{er} avril 2019